

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 JUIN 2017

L'Assemblée générale mixte de Parrot qui s'est tenue ce matin à Paris a approuvé l'ensemble des résolutions recommandées par le Conseil d'administration. 116 actionnaires étaient présents ou représentés, soit 20 080 734 actions et 68,22 % du capital et des droits de vote.

Réso.	Libellé de la résolution	Vote pour	Vote contre	Abstention
Résolutions à titre ordinaires				
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016	100,000%	0,000%	0,000%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2016	100,000%	0,000%	0,000%
3	Affectation du résultat de l'exercice	100,000%	0,000%	0,000%
4	Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	91,275%	8,725%	0,000%
5	Renouvellement du mandat de Madame Natalie RASTOIN en qualité d'administrateur	93,162%	6,838%	0,000%
6	Nomination de Madame Anne SAMAK DE LA CERDA en qualité de nouvel administrateur	93,166%	6,834%	0,000%
7	Nomination de Madame Agnès BUREAU-MIRAT en qualité de nouvel administrateur	93,166%	6,834%	0,000%
8	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux Dirigeants Mandataires Sociaux	91,576%	8,424%	0,000%
9	Fixation du montant des jetons de présence	99,755%	0,245%	0,000%
10	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société dans le cadre du Règlement CE n° 596/2014 de la Commission du 16 avril 2014 et de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond	90,556%	9,444%	0,000%
Résolutions à titre extraordinaires				
11	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions, dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond	97,878%	2,122%	0,000%
12	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option	87,908%	12,092%	0,000%
13	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition et de conservation	88,114%	11,886%	0,000%
14	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital	76,994%	23,006%	0,000%

15	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital	75,038%	24,962%	0,000%
16	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, limites des montants des émissions	73,392%	26,608%	0,000%
17	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre, durée de l'autorisation, limite de l'autorisation	73,710%	26,290%	0,000%
18	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital	75,041%	24,959%	0,000%
19	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de l'autorisation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital	75,843%	24,157%	0,000%
20	Limitation globale des autorisations	81,176%	18,824%	0,000%
21	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital	81,372%	18,628%	0,000%
22	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L.3332-21 du Code du travail	36,639%	63,361%	0,000%
23	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre les statuts de la Société en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires	89,785%	10,215%	0,000%
24	Pouvoirs en vue des formalités	100,000%	0,000%	0,000%

A PROPOS DE PARROT

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, Parrot conçoit, développe et commercialise des produits sans fil de haute technologie à destination du grand public et des grands comptes. L'entreprise s'appuie sur une expertise technologique commune pour se développer sur trois principaux secteurs :

- Les drones civils avec des drones de loisirs et des solutions destinées aux marchés professionnels.
- L'automobile avec la gamme la plus étendue du marché de systèmes de communication mains-libres et d'infotainment pour la voiture.
- Les objets connectés dans les domaines du son et du jardin notamment.

Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 1 000 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO). Pour plus d'informations: www.parrot.com

CONTACTS

Investisseurs, analystes, médias financiers
 Marie Calleux - T. : +33(0) 1 48 03 60 60
parrot@calyptus.net

Médias grand public et technologiques
 Vanessa Loury - T. : +33(0) 1 48 03 60 60
vanessa.loury@parrot.com